



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine  
du mercredi 18 décembre 2019, à 17h30**

---

- Présidence** : M. Carl-Alex Ridoré, Préfet
- Présents** : 44 délégués représentant 25 communes
- Excusés** : *Pour le Comité de direction :*  
Mmes Muriel Roos Bovey et Andrea Burgener Woeffray
- Pour les délégués :*  
Mmes Chantal Angéloz – Corminboeuf, Brigitte Python, La Sonnaz –  
Martine Halter, Le Mouret – Catherine Gasser, Marly – Suzanne  
Schwegler, Givisiez – Suzanne Bovet, Grolley – Belkiz Renklicicek,  
Villars-sur-Glâne – Marie Giller-Zbinden, Fribourg – Claire Roelli,  
Fribourg – Marine Jordan, Fribourg – Micheline Ebiner, Fribourg – Josi  
Eichhorn, Fribourg – Zola Immaculée Mosoba, Fribourg – Anne-Marie  
Khamssi-Blanc, Fribourg  
MM. Damiano Lepori, Givisiez - Bertrand Emmenegger, Marly – Jean-  
Claude de Reynier, Marly – Nicolas Rerat, Matran – Jacques Chavaz,  
Villars-sur-Glâne – Diego Frieden, Villars-sur-Glâne – Fernando Ardito,  
Fribourg – Mirko Radenkovic, Fribourg – Christophe Giller, Fribourg –  
Pierre Thevoz, Fribourg
- 

**M. le Président** ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à chacun. Il salue la présence de la représentante de la presse. Il excuse Mmes Andrea Burgener Woeffray et Muriel Roos Bovey, membres du Comité de direction.

La présente assemblée a été convoquée par courrier du 25 novembre 2019. L'ordre du jour n'appelle aucune remarque, il est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2019
  2. Informations du Comité
  3. Plan financier 2020 – 2024 : présentation
  4. Budgets 2020
    - 4.1. Budget de fonctionnement 2020 du Réseau santé de la Sarine
    - 4.2. Budget des investissements 2020 du Réseau santé de la Sarine
    - 4.3. Vote final
  5. Election au Comité de direction et à la Commission des Indemnités forfaitaires en remplacement de Mme Beatrix Guillet, démissionnaire.
  6. Divers
- 

Les scrutateurs qui vont œuvrer ce soir sont MM. Pierre-Emmanuel Carrel de Villars-sur-Glâne, Hicham Frossard d'Hauterive, et Mme Véronique Décorvet de Treyvaux.

---

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2019

Ce procès-verbal est adopté avec remerciements à Mme Jeandupeux pour sa rédaction.

---

## 2. Informations du Comité

### **Agrandissement et rénovation du Home médicalisé de la Sarine et du Service d'ambulance SAS**

Chacun a certainement pu lire dans la presse un article sur l'agrandissement et la rénovation du Home médicalisé de la Sarine et du Service d'ambulance SAS. Ce projet avance à bon train. Les résultats du concours, ainsi que le projet lauréat, ont été exposés dans le hall d'entrée du HMS jusqu'au 23 novembre 2019. Chacun a également ce soir reçu la plaquette relative à ce projet.

La suite des démarches est planifiée comme suit :

- 2020 : étude du projet (avant-projet, projet de l'ouvrage, demandes d'autorisations)
- Automne 2020 : présentation du devis à l'assemblée des délégués et votation. Le montant du devis du projet laisse prévoir un référendum
- 2021 : référendum obligatoire
- Fin 2021 : début des travaux
- Fin 2024 : fin des travaux

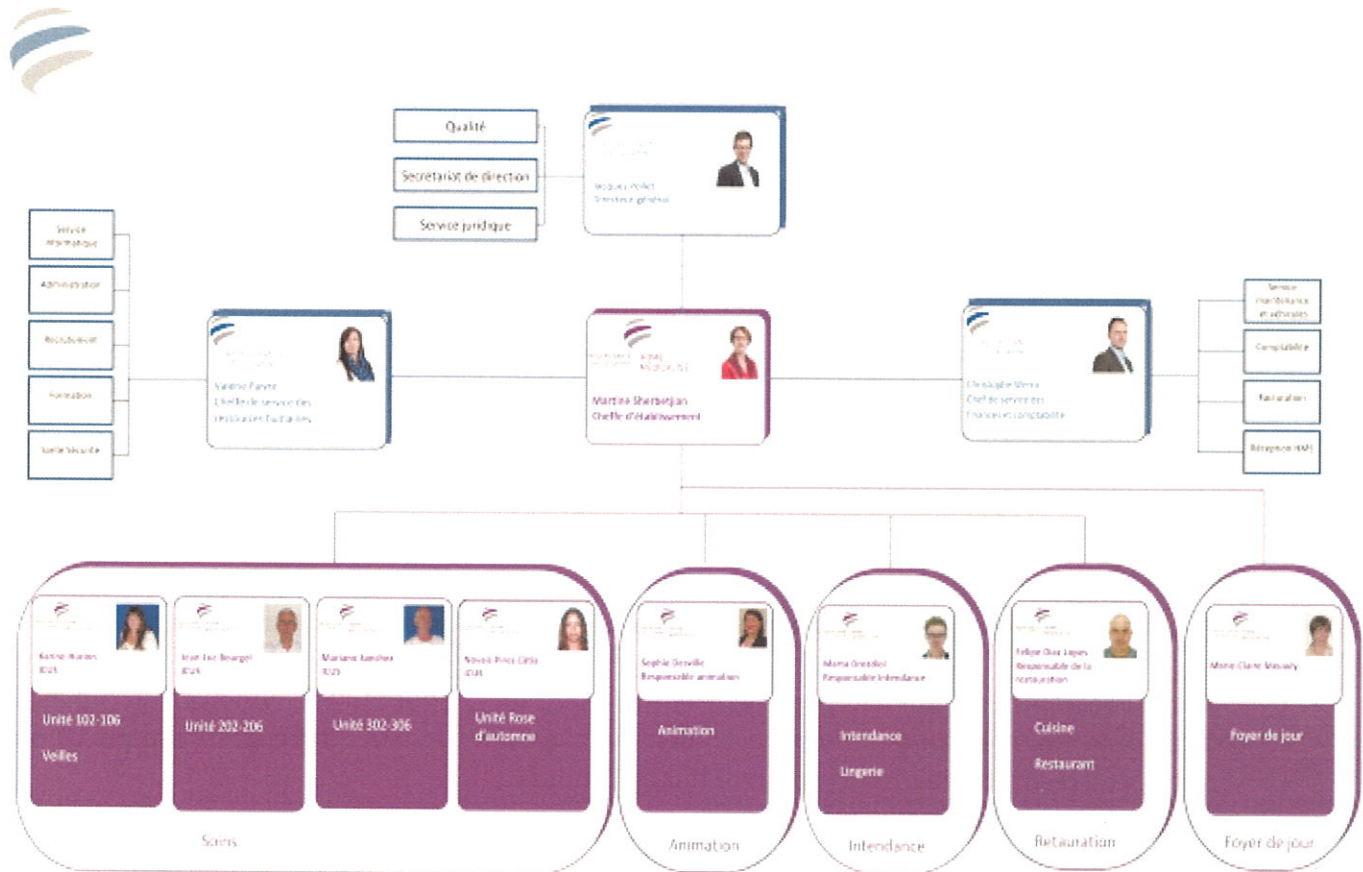
Au niveau des investissements, plusieurs investissements ont déjà été votés et/ou réalisés :

- Déjà réalisé : budget (montant dépensé à ce jour)
  - 2016 : étude sur l'optimisation du bâtiment CHF 104'342.15 (budget CHF 110'000.--)
  - 2017 : études liées à la phase préliminaire d'étude CHF 98'437.60 (budget CHF 196'000.--)
  - 2018 : mandat d'étude parallèle CHF 224'965.81 utilisé à ce jour, mais pas terminé (budget CHF 430'000.--)
- Demandé dans le cadre du budget 2020
  - Etudes et établissement d'un devis : CHF 3'100'000.--.

La parole n'est pas demandée.

### **Intégration de la Rose d'automne**

Suite à l'assemblée extraordinaire des délégués du 25 septembre 2019, les démarches ont continué et abouti à la signature de différents contrats. Toute une série de démarches se poursuivent avec l'autorité de surveillance des fondations. Les équipes du RSS ayant été impliquées dès le début des discussions, elles sont prêtes au niveau opérationnel. **M. le Président** remercie les membres de la direction générale et les collaborateurs par des applaudissements des délégués. Il donne immédiatement la parole à M. Pollet qui présente le nouvel organigramme, suite à la reprise de la Rose d'automne :



**M. J. Pollet** explique qu'il n'y a qu'un seul cadre supplémentaire qui est l'ICUS de la Rose d'automne. L'animation fonctionnera sur les deux sites et l'intendance s'occupera de la partie nettoyage et lavage du linge. Les repas seront préparés au sein du HMS puis livrés à la Rose d'automne. Toute une organisation interne a dû être revue. Jusqu'à ce jour, les repas de la Rose d'automne étaient confectionnés par un mandataire extérieur. Un accord a également été conclu pour les repas de la Résidence.

La parole n'est pas demandée.

### **Incapacité de travail**

Chacun a pu lire dans la presse la situation d'un collaborateur de la commune de Villars-sur-Glâne en incapacité de travail. Ces questions concernent toutes les collectivités, dont le RSS. Un journaliste de la Liberté a abordé la direction du RSS pour une situation particulière. Le RSS travaille selon le règlement et la loi sur le personnel de l'Etat.

**M. J. Pollet** pense nécessaire de communiquer comment le RSS fonctionne pour des situations d'incapacité de travail de longue durée pour cause de maladie ou accident. Cela se déroule ainsi :

- Dès le 6<sup>ème</sup> mois d'absence, annonce à l'Office AI de l'incapacité de travail. Cette démarche est nécessaire car un éventuel droit à une rente AI ne peut prendre naissance que 6 mois après l'annonce à l'AI.



- Dès le 10<sup>ème</sup> mois d'absence, annonce au collaborateur de la cessation de plein droit des rapports de service, ceci avant l'écoulement de 365 jours complets ou partiels d'incapacité (art. 36 RPers).
- Dès 360 jours complets ou partiels d'absence dans une période de 540 jours consécutifs, l'incapacité durable de travail par suite de maladie ou d'accident entraîne une cessation des pleins droits des rapports de service (art. 48 alinéa 1, LPers).
- La cessation des pleins droits des rapports de travail ne constitue pas une décision de la direction générale. C'est une cessation automatique des rapports de travail.
- Cette cessation des rapports de travail n'est pas soumise à réclamation.
- Si le contrat de travail s'éteint, le droit au salaire est garanti pour une durée totale de 730 jours. Dès le 361<sup>ème</sup> jour, l'assureur perte de gain verse les indemnités directement au collaborateur.

La parole n'est pas demandée.

---

### 3. Plan financier 2020-2024 : présentation

**M. le Président** commence par une brève présentation pour faire le lien avec ce qui avait été communiqué l'année dernière en lien avec le plan de couverture des besoins, et par rapport à la stratégie mise en oeuvre par le Comité.

**M. le Président** présente les courbes sur lesquelles figurent plusieurs scénarios de croissance pour des personnes de plus de 80 ans de 2013 à 2025. La différence entre les différents scénarios est relativement faible.

La stratégie du Comité peut se résumer en 4 points :

1. Rattraper le retard historique en nombre de lits (stationnaires). Cela aura une incidence financière et comme conséquence une augmentation des coûts.
2. Rattraper le retard historique en aide et soins à domicile (ambulatoire). Là aussi, cela aura un impact en terme financier et une augmentation de coûts.
3. Privilégier à terme l'ambulatoire sur le stationnaire, ce qui aura comme conséquence une diminution des coûts et sera plus adapté/apprécie par les bénéficiaires qui souhaitent rester le plus longtemps possible à domicile.
4. Maîtriser en parallèle des coûts sous gestion directe du RSS.

En reprenant ces 4 points en lien avec le plan de couverture des besoins pour le stationnaire, l'évolution 2009 à 2018 pour les EMS est la suivante :

- Création de 135 nouveaux lits reconnus (médicalisés)
- Création de 25 nouveaux lits (court séjour)
- Diminution de 8 lits admis AOS (lits simples)

En parallèle, il y a eu la rénovation et l'agrandissement des EMS de la Résidence St-Martin, La Providence, Les Bonnesfontaines, le Home du Gibloux et les Martinets pour un coût de 87,5 millions de francs.

Par rapport aux EMS et Foyers, nous pouvons relever ce qui suit :

Pour le plan de couverture 2019-2020 :

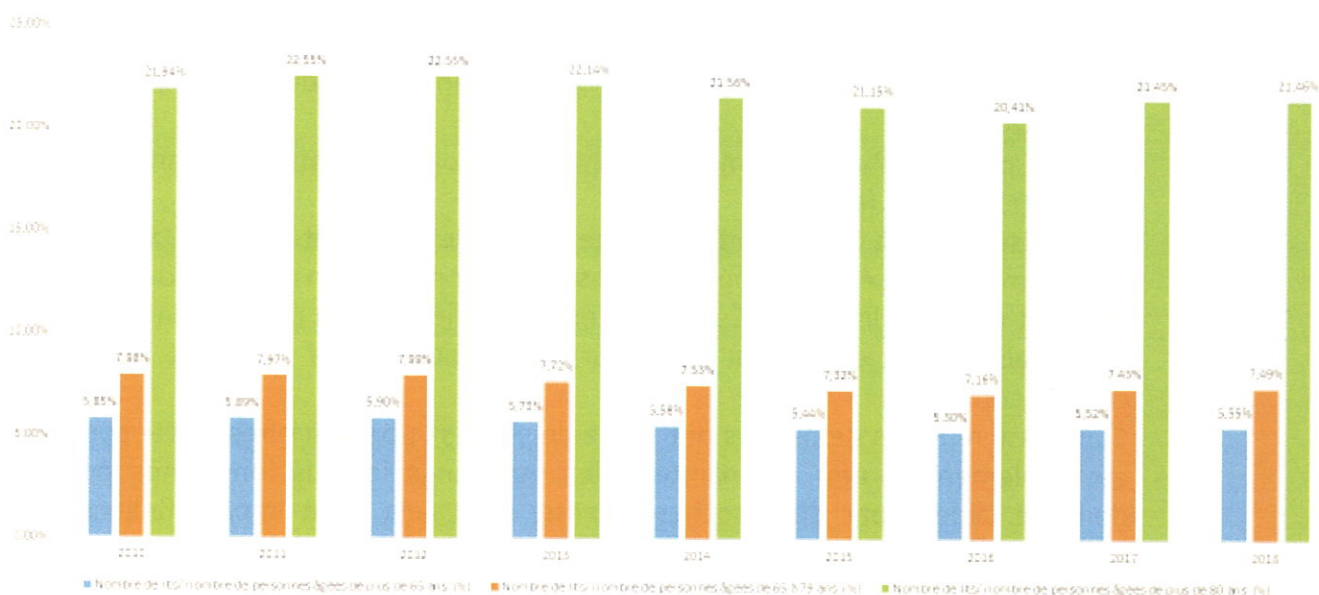
- Attribution de 8 nouveaux lits au Manoir en 2019
- Attribution de 13 nouveaux lits à la Résidence des Chênes en 2020
- Reprise de la Rose d'automne par le Réseau santé de la Sarine
- Pas d'attribution de nouvelles places en foyers de jour ou de nuit

La projection pour 2021 – 2025 se dessine comme suit :

- Attribution de 18 nouveaux lits AOS en Sarine si nécessaire
- Agrandissement de la Villa Beausite
- Agrandissement du Home médicalisé de la Sarine
- Création d'un EMS de la Haute Sarine

L'enjeu, c'est quoi ?

## Nbre de lits comparés à la population effective de 2010-2018



Les couleurs représentent la proportion de lits par rapport au degré d'âge. Les lignes vertes représentent la plus grande proportion de personnes âgées de plus de 80 ans. La proportion entre 2010 et 2019 est quasi stable, cela étant notamment lié au nombre de lits qui ont été construits. L'enjeu était de savoir si cela restera à terme de garder cette proportion. La réponse est non, le but étant de mettre plutôt l'accent sur l'ambulatoire et l'aide et les soins à domicile, plutôt que sur du stationnaire.

L'évolution de la situation pour le Service d'aide et de soins à domicile se présente comme suit :

Pour la période 2013-2018 :

- Création de 8,2 EPT (pour un total de 96,8 EPT)
- Augmentation de 18'700 heures facturées (pour un total de 99'000 heures)

Pour la période 2019-2020 :

- Augmentation de 5 EPT en 2019
- Augmentation de 3.5 EPT en 2020

L'évolution des domaines sous gestion directe du RSS pour 2015-2020 :

- Diminution des charges pour les communes :
  - o HMS : le déficit 2015 a été totalement résorbé
  - o Reprise de la Rose d'automne et neutralisation du déficit structurel (CHF 350'000.-)
  - o SAS : diminution des montants demandés aux communes

Le RSS est également soumis à certaines décisions externes qui peuvent avoir des impacts sur les budgets. **M. Pollet** prend la parole pour en citer quelques-unes :

- Augmentation de la grille salariale LPers de 0,7%. En 2020, il est en fait prévu une augmentation de 0,3% pour 2020 qui n'est malheureusement pas dans le budget car elle n'était pas connue au moment de l'élaboration du budget.
- SASDS : baisse des tarifs OPAS. Cette baisse a un impact de CHF 210'000.— sur le budget 2020.
- SASDS : prise en charge du matériel LIMA. Des solutions sont recherchées car cette situation n'est pas facile.
- SAS : mise en place du dispositif sanitaire en cas d'événement majeur. L'année passée, les communes ont été informées qu'elles devaient prévoir un montant de CHF 1.— par habitant pour ce dispositif. Certaines communes les ont en charge, via le budget du RSS, mais les ont également dans leur propre budget. Ce point est à vérifier par chaque commune.
- Commission IF : les demandes ont passé de 391 à 534 bénéficiaires. Cette commission est également là afin de maintenir les personnes le plus longtemps possible à domicile, aidées par des proches aidants, mais cela a un impact financier assez important.

La stratégie 2020-2024 du Comité se présente comme suit. A relever que c'est sur cette base que le plan financier a été établi :

- Répondre à l'augmentation de la population de plus de 80 ans par :
  - o SASDS : augmentation annuelle de 5 EPT.
  - o Centre de coordination : engagement en 2021 de 0.5 EPT pour répondre à la croissance des demandes des indemnités forfaitaires (plus de 300 évaluations sur le terrain par année). Cela devrait augmenter ces prochaines années.
  - o Codems : agrandissement et rénovation de l'EMS du Manoir (2022 - M. Pollet fait partie de la Commission de bâtisse) et de la Résidence des Chênes (2023 - M. Werro fait partie de la commission de bâtisse). Facturation dès 2023 des



retards d'amortissement des EMS de la Sarine, selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Dans le plan financier du RSS, il y a l'agrandissement et la rénovation du HMS, celui-ci appartenant au RSS.

- SAS : renouvellement du matériel et des ambulances. Des problèmes ont été rencontrés avec les anciennes ambulances. Il faut au moins un an et demi pour réceptionner une ambulance une fois que le budget a été accepté et que l'ambulance a été commandée.
- Maintien d'une gestion rigoureuse :
  - Pour le HMS, le but est de maintenir un résultat positif sur la période avec l'intégration de la Rose d'automne.

Les autres charges liées sont :

- Pour la commission IF, augmentation de CHF 150'000.— par année (loi cantonale). Il s'agira éventuellement de revoir le montant qui est peut-être un peu plus haut.
- Application de la Lpers avec les échelons annuels accordés.

L'évolution des participations communales 2020-2024 est la suivante :

#### Evolution des participations communales 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Différence 2020 -2024
HMS	-	-	-	-	-	-
SASDS	5 418 600	5 649 500	5 920 800	6 187 400	6 433 600	1 015 000
SAS	1 508 500	1 566 300	1 652 000	1 693 500	1 714 900	206 400
Centre de coordination	439 300	497 700	506 500	515 100	521 400	82 100
PasserPartout Sarine	57 300	57 800	58 300	58 900	59 400	2 100
Commission IF	4 429 000	4 578 800	4 729 500	4 879 900	5 029 700	600 700
CODEMS	9 122 800	9 134 100	10 662 900	13 986 600	13 274 200	4 151 400
Rattrapage frais financiers	677 300	668 500	659 200	-	-	-677 300
<b>Total</b>	<b>21 652 800</b>	<b>22 152 700</b>	<b>24 189 200</b>	<b>27 321 400</b>	<b>27 033 200</b>	<b>5 380 400</b>

Sur ce tableau, il y a une forte augmentation entre 2020 et 2024. Ces augmentations se justifient comme suit :

- Pour le SASDS, cela est dû aux 5 EPT accordés chaque année, soit plus de 20 EPT sur toute la période. La diminution de 3,6 % de l'OPAS fait que le coût à charge des communes augmente encore plus.
- Pour le SAS, il s'agit de la mise en place d'un plan de renouvellement des ambulances, celles-ci étant mises à forte contribution.

- Pour le Centre de coordination, il s'agit de l'augmentation des EPT de 0,5 EPT, comme cité ci-dessus.
- Pour la Commission IF, l'augmentation est liée au nombre croissant des demandes d'indemnités.
- Pour la CODEMS, il s'agit en 2022 de l'intégration des frais financiers liés au Manoir et en 2023 les frais financiers liés aux Chênes. Il s'agit également du rattrapage des frais financiers voté en septembre 2019 par l'assemblée des délégués. Dans le même temps, il y a la fin de l'autre rattrapage des frais financiers qui s'achève en 2022, ce qui implique une diminution de charges de CHF 675'000.--.

Par rapport aux **investissements 2020-2024**, nous pouvons principalement relever deux montants importants, soit :

- Le rachat de la Rose d'automne pour CHF 4'205'000.—
- La demande pour les études et l'établissement d'un devis pour la rénovation et l'agrandissement du HMS et de la centrale d'ambulance de Fr. 3'100'000.—. Cet investissement permettra d'établir un devis à plus ou moins 10 % qui sera soumis à l'assemblée des délégués à l'automne 2020 puis ensuite au référendum obligatoire en 2021.

Au niveau des charges, un montant de CHF 100'000.— est prévu pour le remplacement des tablettes du SASDS qui ont été changées il y a 3 ans. Il y a plus de 170 tablettes qui doivent être changées tous les 4 ans. Ce montant sera amorti sur une durée de 4 ans.

**M. le Président** remercie M. Pollet. Il revient sur l'évolution des participations communales pour la période 2020-2024 pour plus de 5 millions de francs et tient à préciser que l'augmentation se porte essentiellement sur les frais financiers pour 4 millions et l'aide et les soins à domicile pour 1 million. L'objectif visé est d'avoir les ressources adéquates sur ces 2 postes, mais tendanciellement de promouvoir plutôt le maintien à domicile plutôt que la construction/agrandissement de nouveaux EMS.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le plan financier. La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** relève que l'assemblée des délégués a pris acte du plan financier 2020-2024. Il remercie MM. Pollet et Werro.

#### 4. Budgets 2020

**M. le Président** donne la parole à **M. Werro** pour quelques explications pour le budget 2020.

Globalement, il y a lieu de relever une augmentation des montants à charge des communes de CHF 608'000.--, avec :

- SASDS : augmentation de charges en lien avec les 3,5 EPT supplémentaires
- Commission IF : augmentation de charges des indemnités versées
- SASDS : diminution des recettes selon l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins. Les tarifs pour les soins à domicile ont été diminués de l'ordre de 3,6 %, ce qui représente un montant de CHF 210'000.--.
- Codems : diminution des charges



Les frais d'accompagnement et les frais résiduels des soins seront diminués de l'ordre de CHF 750'000.--. Cet état de fait est dû à une augmentation de la contribution des assurances maladies aux frais des soins dans les EMS.



RÉSEAU SANTÉ  
DE LA SARINE

## 4.1 Budget de fonctionnement 2020

	Budget 2020	Budget 2019	Différence
HMS	Bénéfice	Bénéfice	
SASDS	-5 418 600	-4 960 300	458 300
SAS	-1 508 500	-1 498 100	10 400
Centre de coordination	-439 300	-408 300	31 000
Commission IF	-4 429 000	-4 007 200	421 800
Codems	-9 122 800	-9 427 500	-304 700
Rattrapage frais fin.	-677 300	-686 400	-9 100
Passepartout	-57 300	-57 000	300
<b>Total</b>	<b>-21 652 800</b>	<b>-21 044 800</b>	<b>608 000</b>

Quelques explications sur le tableau ci-dessus :

- HMS : son bénéfice, qui englobe la Rose d'automne, est estimé à CHF 87'400.--.
- SASDS : l'augmentation de CHF 458'000.— est liée aux charges du personnel, notamment l'engagement de 3,5 EPT, et à la diminution des tarifs en 2020.
- SAS : le montant à charge des communes est stable.
- Centre de coordination : augmentation de CHF 31'000.— en raison de la prise en charge d'une partie des locaux au Quadrant.
- Commission IF : augmentation du budget en tenant compte des nouveaux cas connus au 30.06.2019 + un montant additionnel.
- Codems : baisse de CHF 304'000.—, principalement due aux diminutions des taux hypothécaires.

En ce qui concerne les revenus du RSS, y compris les participations communales, ils totalisent un peu plus de CHF 49'000'000.--. La moitié de ces revenus provient des facturations et des encaissements des taxes pour les trois services principaux HMS/SASDS/SAS. Les communes de la Sarine contribuent au RSS à hauteur d'un 44 %.

Les charges du RSS représentent un montant de CHF 49'000'000.--. La charge principale du RSS concerne les salaires pour 62%. En y ajoutant la Codems pour 19% et les indemnités forfaitaires pour 9%, nous pouvons relever que le 90% des charges du RSS sont liées à des lois cantonales.

Les éléments principaux à relever pour le budget d'investissement 2020 sont les suivants :

- Un montant de CHF 40'000.— pour le concept communal pour les personnes âgées
- Un investissement de CHF 60'000.— pour acquérir de nouveaux logiciels et développer les logiciels actuels
- L'étude et l'établissement d'un devis pour la rénovation et l'agrandissement du HMS et du SAS pour CHF 3'100'000.—
- L'achat d'une deuxième voiture électrique pour l'antenne de Marly
- Le remplacement et l'achat de matériel pour la Rose d'automne (matériel de cuisine, vêtements de travail et linge plat) pour un total de CHF 76'000.—.
- Remplacement et achat matériel SAS : il s'agit de 4 investissements distincts comme mentionné dans le message et qui sont nécessaires au bon déroulement des missions du SAS.
- Le montant de CHF 4'205'000.— pour l'achat du bâtiment de la Rose d'automne voté par l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019 comprend CHF 30'000.— de frais liés à la transaction.

**M. le Président** remercie M. Werro pour sa présentation et ouvre immédiatement la discussion. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer à la lecture du budget, chapitre par chapitre. La parole n'étant pas demandée sur aucun des chapitres, **M. le Président** passe au vote le budget de fonctionnement 2020 du RSS.

**Le budget de fonctionnement 2020 du RSS est validé à l'unanimité.**

**M. le Président** ouvre la discussion sur le budget des investissements.

La parole n'étant pas demandée, il passe ce budget à la votation.

**Le budget des investissements 2020 du RSS est validé à l'unanimité.**

**M. le Président** remercie les délégués.

##### **5. Election au Comité de direction et à la Commission des Indemnités forfaitaires en remplacement de Mme Beatrix Guillet, démissionnaire**

Comme annoncé, Mme Beatrix Guillet, représentante de Sarine-Ouest au Comité de direction et à la Commission des indemnités forfaitaires, a donné sa démission, raison pour laquelle il y a lieu ce soir de procéder à l'élection d'une nouvelle personne.

Cette semaine, **M. le Président** a procédé à l'assermentation du nouveau conseil communal et conseil général de Prez qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il a également reçu la candidature de Mme Isabelle Bersier, actuellement au conseil communal de Corserey, et à la future commune de Prez. Mme Bersier se présente en quelques mots.

**M. le Président** demande s'il y a une autre candidature pour l'un ou l'autre gremium. Comme ce n'est pas le cas, il propose de nommer Mme Bersier par acclamation.



## 6. Divers

**M. le Président** tient à s'adresser à Mme Beatrix Guillet pour son engagement au sein du RSS. Son travail a toujours été extrêmement précis et apprécié, non seulement au Comité de direction, mais également au sein de la Commission des indemnités forfaitaires qui réalise un travail titanesque. Mme Guillet a apporté beaucoup grâce à ses connaissances professionnelles et cela a été un réel plaisir de travailler avec elle. En guise de reconnaissance, **M. le Président** lui remet un petit présent ainsi qu'un bouquet de fleurs.

**Mme Guillet** transmet ses remerciements aux membres du Comité. Elle relève qu'il est vrai que les gens reçoivent beaucoup de papier, mais il y a toute une équipe qui travaille là derrière. Mme Guillet a eu beaucoup de plaisir à collaborer au sein du Comité.

**Mme Caroline Dénervaud, Villars-sur-Glâne**, propose que les communes puissent envoyer le nombre de délégués qu'elles souhaitent, et que ceux-ci représenteraient un certain nombre de voix.

**M. le Président** relève que cette remarque est pertinente et sera analysée.

Pour clore cette séance, **M. le Président** remercie les délégués, mais également l'équipe de direction, les membres du Comité de direction, et tous les collaborateurs du RSS. Le travail réalisé est un travail d'équipe et des applaudissements font guise de remerciement.

Bonnes fêtes à tous.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** lève la séance à 18h30.

---



Le Président  
Carl-Alex Ridore



La Secrétaire au procès-verbal  
Mireille Gross



Le Secrétaire  
Jacques Pollet

